



LE BILAN DE COMPETENCES

**Consultez nos indicateurs
d'appréciations 2022**

Envie de bouger, d'évoluer ?

Besoin de faire le point sur votre parcours professionnel ?



POUR QUI ?

- Salarié du secteur privé ou public
- Demandeur d'emploi
- Travailleur indépendant dont agriculteur



POUR QUOI ?

- Faire le point sur sa carrière, ses motivations, aptitudes, besoins, atouts et limites
- Redynamiser son parcours professionnel
- Mettre en évidence ses compétences personnelles et professionnelles, prendre appui sur ses points forts
- Elaborer des projets réalistes (professionnels ou de formation) pour évoluer en externe ou en interne

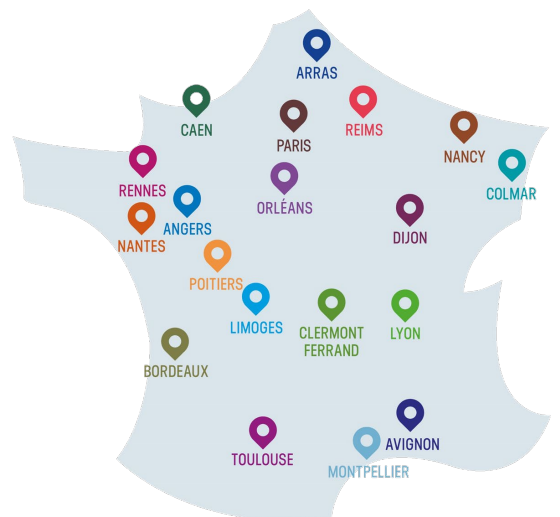


QUEL FONCTIONNEMENT ?

- 1^{er} rendez-vous sans engagement, dans les 15 jours ouvrés qui suivent votre demande
- 24 h maximum [Cf www.services-public.fr]
- Sur une durée de 2 à 3 mois [modulable]
- Des RDV de 2 à 3 heures
- Tarif 75€ TTC de l'heure
- Un accompagnement individuel et sur mesure
- En présentiel et/ou à distance
- Evaluation de votre démarche tout au long du processus



QUELLE LOCALISATION ?



QUELS CONSEILLERS ?

- Formés et expérimentés
- Habilités à divers tests de personnalité / motivations / préférences au travail
- Riches de leur connaissance du marché de l'emploi et des parcours de formation



Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de votre accueil

POUR EN SAVOIR +

Contactez votre conseiller régional !

WWW.APECITA.COM





COMMENT LE FINANCER ?

SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ OU PUBLIC



INDÉPENDANT



DEMANDEUR D'EMPLOI



ZOOM SUR LE CPF



- Je m'inscris et/ou je me connecte sur mon compte formation [CPF]
www.moncompteformation.gouv.fr
- J'identifie mon prestataire en fonction de mon secteur géographique
Pour nous trouver inscrivez « APECITA » dans la barre de recherche formation
- Je peux contacter 2 ou 3 organismes différents pour trouver le conseiller qui répondra le mieux à mes attentes et avec qui je pourrai établir une relation de confiance :
- Je choisis mon prestataire et je fais ma demande en ligne sur mon CPF en cliquant sur « s'inscrire à cette formation ».
- J'obtiens un retour sous 48h
- Je valide mon dossier avec l'organisme que j'ai choisi
- Je suis contacté par mon prestataire pour organiser mon bilan de compétences en 3 phases :

PHASE PRELIMINAIRE :

1

- Analyser votre demande et vos besoins
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan : calendrier, charte de coopération

PHASE D'INVESTIGATION :

2

- Analyser de votre parcours professionnel
- Identifier vos compétences
- Explorer vos valeurs et motivations
- Elaborer un ou des projets professionnels
- Vérifier leur pertinence et faisabilité

PHASE DE CONCLUSION :

3

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et les moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Elaborer un plan d'action
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels
- Co-produire un document de synthèse personnel et confidentiel
- Possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois